

*Questions orales***LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX****LA MÉTHODE PRÉSUMÉE IRRÉGULIÈRE D'ASSIGNATION DES POSTES—LES MESURES ENVISAGÉES**

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. Elle a trait à un usage autorisé par le ministre des Transports ou ses collaborateurs permettant de combler les postes vacants ou les postes nouveaux créés par une mesure qui a été présentée à la Chambre il y a déjà quelque temps. La mesure a franchi l'étape de la première lecture, mais n'a encore été ni approuvée en principe, ni étudiée en comité, ni adoptée. Le président du Conseil du Trésor voudrait-il intervenir et mettre fin à cet usage non seulement parce qu'il constitue une insulte au Parlement, mais aussi parce que les gens ont l'impression un peu partout que l'on refuse d'offrir des emplois aux employés du Conseil des ports nationaux et de l'administration des ports du Canada aux termes de la proposition qui nous a été présentée.

**L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, je ne peux accepter les prémisses formulées dans le préambule du député. Je n'admets pas que les méthodes de placement qu'il a décrites soient d'usage courant. J'examinerai certainement sa question. Je suis sûr que le ministre des Transports fera de même. De toute manière, je doute que cette description corresponde fidèlement à nos projets.

**M. Forrestall:** Monsieur l'Orateur, je vais poser ma question supplémentaire au ministre suppléant des Transports. Pourrait-il signaler au ministre que l'inquiétude est générale? De plus, pourrait-il suggérer au ministre des Transports de prendre l'autre orientation relativement à la sécurité d'emploi des employés du Conseil des ports nationaux? Peut-il les assurer que si jamais cette mesure devient loi, on leur donnera toute la chance voulue de poser leur candidature aux emplois créés aux termes de la nouvelle politique des ports?

\* \* \*

**LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE****L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT AU MANITOBA INSTITUTE OF MANAGEMENT—LA DIVULGATION DU RÔLE DU PRÉSIDENT AU CONSEIL DE DIRECTION**

**M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo):** Monsieur l'Orateur, j'ai déjà avisé le ministre de l'Agriculture de mon intention de soulever cette question. Elle est suscitée par la décision du président de la Société du crédit agricole d'accorder sans qu'il y ait eu d'offres, un contrat de \$80,000 au Manitoba Institute of Management alors qu'il faisait partie du conseil de direction de ce dernier. Comme le président n'a demandé l'approbation de la SCA que quelques mois après avoir accordé le contrat, puis-je demander au ministre si le président a en quelque façon demandé son approbation avant d'accorder le contrat au MIM et aurait-il alors informé le ministre du fait qu'il faisait partie du conseil de direction de cet organisme de consultation?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, la question du député est plutôt compliquée. Il y a eu bien des discussions et des insinuations relativement à ce que le président de la Société du crédit agricole aurait fait ou n'aurait pas fait. En vertu des pouvoirs qui lui sont confiés, la Société du crédit agricole peut embaucher des personnes pour

faire des études et d'autres travaux. D'après mes renseignements, le Manitoba Institute of Management est un organisme à but non lucratif. Il a présenté un rapport au conseil. Au début de mai 1975, il m'a informé qu'il embaucherait l'Institute. Quelques mois plus tard il a demandé la confirmation du conseil de la Société du crédit agricole. Il a expliqué ce qu'il avait fait. Le conseil l'a alors approuvé. Comme les députés le savent, le rapport du vérificateur général qui m'a été communiqué il y a quelques jours, absout la Société du crédit agricole de toute activité irrégulière. Le vérificateur général ne m'a en tout cas fait part d'aucune irrégularité. Je dois faire confiance au conseil de direction et au vérificateur général. Si le député dispose d'autres enseignements sûrs portant sur des faits, je lui serais reconnaissant de me les communiquer.

**M. Beatty:** Le ministre a-t-il vérifié si le président, lorsqu'il a demandé au conseil d'approuver sa décision, a fait savoir qu'il était administrateur du Manitoba Institute of Management?

**M. Whelan:** Monsieur l'Orateur, le président du conseil d'administration de la Société du crédit agricole m'a informé qu'il était administrateur du MIM. Il a également fait connaître à l'autorité compétente tous les intérêts qu'il possédait à l'extérieur, en vue de la recherche de conflits d'intérêts. Voilà ce que je conclus, puisqu'on me dit qu'il n'est pas en situation de conflit d'intérêts. Je n'ai pas d'équipe d'enquêteurs qui passe son temps à contrôler tout le monde. J'ai demandé au président actuel du conseil d'administration de résigner les fonctions qu'il exerçait au Manitoba pour relever ce défi. Et cela à cause de ses capacités remarquables. A l'époque où il travaillait pour l'ex-ministre de l'Agriculture, le député de Qu'Appelle-Moose Mountain, il a rédigé un des meilleurs ouvrages que j'aie jamais vus sur le crédit agricole.

**LA VÉRIFICATION DE LA GESTION INTÉRIEURE PAR LE GROUPE SIBBALD—LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT**

**M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo):** Le ministre devrait savoir qui ni la déclaration publique ni le dossier d'information présentés par le président du conseil d'administration de la Société du crédit agricole ne mentionnent qu'il ait été administrateur du Manitoba Institute of Management. Comme le rapport du groupe Sibbald découlant de l'enquête MIM critiquait sévèrement la haute direction de la Société du crédit agricole et faisait état d'une sérieuse baisse de moral à l'intérieur de cette société, le ministre peut-il nous dire quelles mesures précises il envisage de prendre pour remettre de l'ordre dans cette société de 306 millions de dollars?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Quant à moi monsieur l'Orateur, je puis dire que le conseil d'administration et la direction n'ont pas tardé à agir, après la communication du rapport qu'ils avaient demandé sur la Société. Quand on vérifie les procès-verbaux du comité permanent de l'agriculture, on constate de temps à autre que les députés des deux côtés de la Chambre ont demandé instamment à la Société de crédit agricole d'être plus positive. La nouvelle direction de la Société a abordé certaines de ces questions. Il y a eu du ressentiment. Je ne prétends pas qu'elle soit au-dessus de tout reproche. On a donné suite très rapidement à certaines recommandations du rapport Sibbald. Pour la première fois la Société de crédit agricole s'est choisie un administrateur en